

Mise en place nouveau TDS



Le 7 mars 2016

La section locale UNSA-ICNA tient à saluer le travail exemplaire accompli par les membres experts du gt horaire. Comme vous le savez, dans le cadre de la réorganisation du temps de travail consécutive à la baisse du BO, le nouveau tds a été validé lors du ct exceptionnel du 28/01/2016.

Depuis, les CDT gestionnaires des futures équipes (pôles) se sont réunis plusieurs fois avec la sub ctl pour déterminer ensemble les modalités de mise en œuvre et de gestion de ce nouveau tds. Dans ce groupe de mise en œuvre (GMO), les sujets des récupérations, absences, stages et recyclages ont, bien entendu, été abordés. Ces sujets concernant directement les personnels impliquent l'information et la consultation des organisations syndicales, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent.

Nous rappelons que les CDT participant au GMO sont compétents pour leur expertise en gestion. Il appartient aux OS de se prononcer sur des modifications des conditions de travail.

Nous soutenons et encourageons les cdt à refuser de discuter de ces sujets syndicaux en GMO.

La section locale UNSA-ICNA demande qu'une consultation des os soit organisée rapidement afin de fixer le cadre dans lequel le GMO pourra travailler.

Notre site : www.icna.fr

Vos représentants locaux : tfff@icna.fr